

Déclarations de mandats : libéraux négligents

Jusqu'à 25 % de mandataires en infraction à l'Open-VLD : les chiffres relevés par Cumuleo sont interpellants. Négligence ou « oublis volontaires », certains mandataires n'en font qu'à leur tête.

Depuis 2004, tous les mandataires politiques du pays doivent déposer une déclaration de leurs différents mandats et une déclaration de patrimoine. Ces déclarations se font auprès de la Cour des comptes. Mais chaque année, certains mandataires négligent cette obligation.

Le site Cumuleo recense ces mandataires « distraits » ou qui s'assoient sur la loi. Il vient de se livrer à un exercice assez instructif sur l'appartenance politique des mandataires négligents, après 10 ans d'application de la loi. Précisons que les déclarations 2015 sont rentrées en principe à la Cour des comptes. Le « Moniteur » devrait publier la liste des distraits de 2015 en août prochain.

Cumuleo a donc fait le rapport entre le nombre de mandataires

négligents et le nombre total de mandataires par parti. Et là, deux partis se détachent : le MR au sud, l'Open-VLD au nord. Autrement dit les deux partis libéraux. Avec ses 25,8 %, l'Open-VLD est vraiment le mauvais élève de la classe politique, tandis que le MR, avec 20,2 %, est le premier parti francophone de ce classement peu reluisant.

« Je suis assez étonné par ces chiffres », commente Christophe Van Gheluwe, créateur et éditeur de Cumuleo. « Ils sont élevés. Quand on voit que jusqu'à 25 % de mandataires sont en défaut, il y a un problème. J'en appelle aux partis pour qu'ils contrôlent leurs mandataires. »

FOURNAUX

En reprenant depuis 2004, Cumuleo exhume quelques noms de personnalités qui ne sont plus en politique, parfois même depuis longtemps, comme un certain... Marc Wilmots. On trouve

Pour les déclarations

de 2014, 201 mandataires épinglés

aussi les noms de mandataires qui ont « oublié » leur obligation de déclaration des mandats voici plusieurs années. Mais peu importe, la loi est là depuis 2004, pour tout le monde.

En 2015 (déclaration de 2014), de nombreux mandataires se sont encore fait épingler : « 201 », précise M. Van Gheluwe. Contre 333 en 2013, 296 en 2012, seulement 158 en 2011. L'année record avait été 2007 avec 645 mandataires en défaut.

En 2014, comme les autres années, on trouve de très nombreux « petits » mandataires. Conseillers communaux ou de CPAS, notamment. Mais quelques vedettes aussi, comme le bourgmestre MR de Dinant, Richard Fournaux. Celui-ci avait été pris en défaut par la Cour des comptes pour sa déclaration 2014. Pour 2015, il sera en ordre, mais la Cour lui rap-

pelle comment se mettre en ordre pour l'année précédente... Moins connu peut-être, le PS Julien Donfut, fils de Didier Donfut, l'ancien ministre. Julien Donfut, président du CPAS de Frameries, a oublié sa déclaration de mandats 2014.

Et quand on évoque la « bonne foi » de certains, M. Van Gheluwe coupe : « C'est un argument que je rejette. (...) Pis, certains ne veulent pas rendre publics leurs mandats. Ils sont manifestement réfractaires à l'obligation. »

Quant aux sanctions, il y a publication d'une liste noire au « Moniteur » et risque d'amende. Mais « sur 2.800 en infraction, seuls 10 ont été poursuivis », note Christophe Van Gheluwe. « C'est un signal extrêmement négatif. »

En parcourant les chiffres ci-contre, on verra que des membres de tous les partis sont pris en défaut. Même Ecolo avec tout de même 9 %. Et qu'on est manifestement plus négligent au nord du pays. ●

B. JACQUEMART

La loi existe depuis dix ans : le site Cumuleo dresse le bulletin des partis

